



SIGNELAZER.COM / © PHOTO: LIWEI

EECKMAN 
art & insurance

BRUSSELS - GENÈVE - PARIS

art@eeckman.eu | T +32 (0)2 539 00 80 | eeckman.eu

Votre patrimoine est une richesse, le préserver est un art

En 3 générations, le bureau de courtage Léon Eeckman Art Insurance a acquis une solide réputation dans le domaine des assurances d'objets d'art. Outre de nombreux collectionneurs privés, ce sont aussi des entreprises et des institutions culturelles de premier plan qui font notamment confiance au label «Insured through Léon Eeckman Fine Arts». Société familiale actuellement dirigée par Marc et Eric Hemeleers, petits-fils du fondateur, Eeckman propose des solutions sur-mesure pour assurer la protection des œuvres d'art et objets de valeur, solutions qui privilégient la flexibilité, la confiance et la rapidité du service.

La notoriété de l'entreprise repose entre autres sur la création de produits adaptés aux besoins particuliers de l'assuré. Partant d'un tronc commun et de couvertures existantes, Eeckman développe ainsi toute une gamme de services et d'avantages liés à des concepts spécifiques et aux risques qu'ils sont censés couvrir : **Nervia Museum** pour les musées et institutions culturelles, **Nervia Expert** pour les membres de la Chambre belge des Experts en œuvres d'art, **Nervia Collector** pour les collectionneurs privés. Dans ce dernier cas, la société tiendra compte de plusieurs critères: la personnalité de l'assuré, la qualité des couvertures demandées, la discrétion recherchée, l'importance de la collection et la flexibilité nécessaire dans la gestion ultérieure du contrat.

En résumé, il est important de mieux connaître le client et, le cas échéant, ses exigences particulières en matière d'assurance, l'objet de l'assurance en termes de matière et de capitaux, la localisation des pièces à assurer ainsi que les mesures de prévention et de sécurité prévues, du véritable sur-mesure donc. Il existe encore une formule «tous risques sauf» qui, comme son nom l'indique, couvre tous les risques à l'exception des exclusions. Dans ce type de contrat, c'est à l'assureur de prouver que le sinistre n'est pas couvert au regard des exclusions mentionnées, ce qui constitue un confort supplémentaire pour l'assuré.

Enfin, il faut mentionner le Fonds Eeckman. Cette structure indépendante créée à l'initiative de sa fille poursuit l'esprit de mécénat qui animait Léon Eeckman, en marge de ses activités professionnelles. Ce fonds soutient particulièrement toute action qui vise à la reconnaissance du groupe Nervia à travers le monde. D.P.

Eeckman art & insurance
Rue Joseph II 36-38 à 1000 Bruxelles
T 02 539 00 80 - F 02 537 96 19
art@eckman.be